

publiques sont prévues dans chaque quartier. Y seront présentés le plan dans son ensemble et les mesures liées aux spécificités des quartiers.

Par ailleurs, toutes les actions de l'agenda 21 visant la mobilité vont dans le sens déjà évoqué dans ma réponse, à savoir encourager la mobilité douce et les transports en commun pour réduire l'usage de la voiture. L'installation de la zone 30 dans le Pentagone en est un autre exemple.

De plus, une action spécifique vise l'installation de bornes de chargement pour véhicules électriques. Favoriser l'usage de ce type de véhicule contribue également à diminuer l'émission de particules fines.

Par ailleurs, dans le cadre de l'étude mobilité du quartier Nord-Est pilotée par Beliris, la Région souhaite que des zones de basse émission soient mises en place dans le quartier européen. Le bureau d'études a déjà pris contact avec l'administration de la Ville et lui a soumis des propositions de périmètres. Il doit encore contacter la commune d'Ixelles. Ce document retravaillé sera soumis au Collège, qui prendra position, tout comme la Région et l'autre commune concernée.

M. le Bourgmestre.- La parole est à Mme Nagy.

Mme Nagy.- Je remercie l'échevin pour ses réponses. Je l'incite à prendre connaissance de ladite étude. Il faudra un jour que la Ville adopte des mesures plus concrètes. Nous devons être clairs quant aux objectifs poursuivis, y sensibiliser les citoyens et ne pas en rester au stade des bonnes intentions. Je suivrai avec attention leur traduction dans la réalité.

Question orale de Mme Nagy concernant « l'enquête publique sur le projet de plan de gestion de l'eau en Région de Bruxelles-capitale »

M. le Bourgmestre.- La parole est à Mme Nagy.

Mme Nagy.- Depuis le 28 février 2011, l'enquête publique de six mois relative au plan de gestion de l'eau en Région bruxelloise est ouverte. La gestion de l'eau est un élément essentiel, car elle a des répercussions sur les plans social,

économique et environnemental, notamment.

Quelles dispositions allez-vous prendre pour que cette enquête auprès des citoyens soit organisée efficacement et suscite de nombreux avis ? La commune va-t-elle organiser une ou plusieurs séances d'information au cours de laquelle ou desquelles les Bruxellois pourront entendre des informations sur l'avenir de la gestion de l'eau en Région bruxelloise ?

Le Collège doit également remettre son avis sur le projet de plan. Pourrions-nous être éclairés sur la position des représentants de la Ville auprès des intercommunales de production (Vivaqua) et de distribution d'eau et d'égouttage (Hydrobru) ?

La commune a-t-elle en projet des actions s'inscrivant dans les options du plan de gestion de l'eau, notamment quant à la gestion durable de l'eau au sein de ses services et de son administration communale ? Dans l'affirmative, dans quel délai seront-elles organisées ?

En complément à l'enquête publique, le tissu associatif citoyen bruxellois organise aussi une action de six mois dénommée « Les États généraux de l'Eau à Bruxelles » pour attirer, de manière culturelle et festive, l'attention des citoyens sur l'importance de la gestion de l'eau. La commune soutient-elle cette initiative citoyenne pour les activités se déroulant sur son territoire ? Dans l'affirmative, sous quelle forme ?

M. le Bourgmestre.- La parole est à M. Mampaka.

M. Mampaka, échevin.- La Ville de Bruxelles organise aussi efficacement que possible les enquêtes publiques dont elle est chargée par la Région. Cette efficacité dépend toutefois, quand cela concerne des enquêtes publiques relatives à des projets de plans régionaux, de plusieurs paramètres dont, notamment, le délai entre le moment où l'administration est avertie de l'enquête publique et la date du lancement de celle-ci ; ou encore de la date à laquelle les documents soumis à enquête parviennent effectivement pour consultation au service concerné. Comme c'est le cas pour toute enquête menée à la Ville de Bruxelles,

des affiches officielles « rouges » d'annonce d'enquête ont été apposées aux endroits habituels prévus à cet effet, depuis le 28 février. L'annonce de la tenue de l'enquête publique est également relayée sur le site web de la Ville. Pour qu'un maximum d'habitants participent à cette enquête, la cellule Eco-conseil coopère avec la Maison de la Participation et de la Citoyenneté pour que l'information soit également transmise vers son réseau de contacts. Enfin, la Ville ne peut en aucune manière présumer du nombre d'avis donnés, puisque ces derniers sont envoyés directement à Bruxelles Environnement.

La commune va-t-elle organiser au moins une séance d'information au cours de laquelle les Bruxellois pourront entendre des informations et des points de vue variés sur l'avenir de la gestion de l'eau en Région bruxelloise ?

La Ville, en effet, organisera une séance d'information. Ce sera l'occasion, après une présentation générale du projet de plan et du programme de mesures, de poser des questions aux différents opérateurs de l'eau en Région bruxelloise :

Bruxelles Environnement, Vivaqua, Hydrobru, la SBGE et le Port de Bruxelles.

La cellule Eco-conseil soumettra au Collège, pour accord de principe, trois dates potentielles pour l'organisation, avant la fin du mois de juin, d'une séance d'information destinée au public. Comme convenu avec Bruxelles

Environnement lors de la réunion du 28 avril à laquelle étaient conviées les communes, les dates seront communiquées à Bruxelles Environnement, qui arrêtera définitivement le calendrier des cinq ou six séances prévues sur l'ensemble de la Région.

La Ville fera connaître à ses habitants les dates et lieux des différentes séances, outre celle qu'elle organisera. Il sera donc possible aux Bruxellois d'assister à la séance d'information qui leur conviendra le mieux.

À l'instar de ce qui a été fait dans le cadre de l'enquête publique relative au Plan pluie, différents départements et services de l'administration concernée par le programme de mesures sont consultés et mis à contribution. Un projet d'avis sera rédigé par le département Urbanisme et présenté au Collège, qui

l'approuvera ou l'amendera. L'avis définitif de la Ville sera ensuite présenté aux sections et au Conseil communal.

Pourrons-nous être éclairés lors de cette commission par nos représentants dans les intercommunales (Vivaqua) et de distribution d'eau et d'égouttage (Hydrobru) ?

Je vous renvoie à Mmes Mathias et Mutyebele qui représentent la Ville dans ces organismes.

La commune a-t-elle en projet des actions qui s'inscrivent dans les options du plan de gestion de l'eau, notamment pour la promotion d'une gestion durable de l'eau (axe 4 du plan) au sein des services et de l'administration communale ?

Outre la prime environnementale octroyée par la Ville depuis 2006 pour l'installation de systèmes de récupération d'eau de pluie, je compte proposer l'adoption d'un règlement communal relatif à l'octroi d'une nouvelle prime pour l'installation de toitures vertes. En outre, plusieurs fiches d'action concernent la politique de l'eau dans l'Agenda 21 (économie d'eau potable, sensibilisation, etc). La cellule Énergie a également pour mission d'assurer une comptabilité des consommations d'eau dans le but de réduire les consommations.

La commune envisage-t-elle de soutenir les États généraux de l'Eau ?

Nous n'avons reçu aucune demande particulière relative à ce projet. Bien entendu, nous saluons une telle initiative. S'il s'agit d'activités ou d'animations se déroulant dans l'espace public de la Ville, le Collège devra les autoriser dès lors que les demandes auront été adressées au Comité de gestion des événements en espace public, cela dans les délais impartis, selon la procédure en vigueur et pour autant que les avis du Comité et de la police soient favorables.

Je peux vous assurer, madame Nagy, que la Ville est parmi les plus actives s'agissant de relayer les nombreuses enquêtes menées par la Région. Comme vous, j'interroge le gouvernement régional sur l'efficacité d'enquêtes pour lesquelles la participation n'est pas toujours telle qu'espérée, notamment dans les communes qui ne s'y impliquent pas. La Ville de Bruxelles est parmi les plus

efficaces s'agissant de sensibiliser ses citoyens aux mesures prises à l'échelon régional.

M. le Bourgmestre.- La parole est à Mme Nagy.

Mme Nagy.- J'engage l'échevin à poursuivre dans cette voie. Organiserez-vous une ou plusieurs séance(s) d'information ? Il reste peu de temps.

M. Mampaka, échevin.- Nous avons convenu qu'une séance au moins serait organisée. Nous devons à présent nous accorder avec Bruxelles Environnement pour son organisation et pour l'invitation des experts. Il nous semble que trois séances supplémentaires seraient souhaitables.

Question orale de Mme Nagy concernant « le devenir de Mini-Europe dans le cadre du projet Neo »

M. le Bourgmestre.- La parole est à Mme Nagy.

Mme Nagy.- Le projet Neo a pour objectif de refaçonner le paysage urbain du plateau du Heysel. Le maître architecte de l'ouvrage a été désigné. L'une des conséquences possibles dudit projet est la disparition de deux pôles récréatifs et touristiques : l'Océade et Mini-Europe. Leurs sociétés gestionnaires continuent d'y réaliser des investissements et la fréquentation de Mini-Europe a augmenté de 10 % en 2010. Pourtant, le gérant des deux attractions affirme être sans nouvelles du bureau d'architectes et n'être informé d'aucun projet en cours. Quelle est l'attitude de la Ville de Bruxelles à l'égard de Mini-Europe et de l'Océade ? Lors du Conseil communal du 17 mai 2010, l'échevin Close avait évoqué la prolongation du bail de Mini-Europe jusqu'en 2013. Après cette date, l'attraction serait peut-être transplantée en un autre lieu.

Depuis lors, dans le cadre du projet Neo, est-il prévu de conserver le pôle récréatif Mini-Europe ? Sur le même emplacement ou ailleurs ? Quelles seraient les possibilités de transplantation ?

Des contacts sont-ils entretenus sur la question avec le gérant de Mini-Europe ?

La déclaration de majorité régionale prévoit, dans le cadre du projet de